

The purpose of the Estimates is to communicate to Parliament the level and nature of the federal government's spending plans and support the request to Parliament for the spending authority required for the operation of government programs.

The Estimates represent a summary-level description of more detailed information available in departments. The government is implementing major changes to the management practices and control systems throughout departments and agencies. The recent introduction of the Policy and Expenditure Management System, directed at establishing a closer relationship between policy and program decisions and resource allocation decisions, represents a major step in this process. As these systems mature, the quality of the information in support of the Estimates will improve.

Over the past several years, a number of changes to the Estimates have been recommended. The Public Accounts Committee, the Auditor General and the Royal Commission on Financial Management and Accountability have all stressed the need for more information aimed at relating resources to the achievement of results, thereby providing a higher level of accountability by the government and its Ministers. The Estimates proposals respond to these recommendations.

It is intended that the revisions to the Estimates will be implemented progressively and after consultation over a four-year period, to ensure that the revisions are both feasible and durable and full meet the needs of Parliament. This implementation period will also allow the time required to improve the basic systems and processes upon which the Estimates are based.

#### THE REVISED ESTIMATES DOCUMENTS

The revised Estimates will be presented in three parts:

- Part I—The Government Expenditure Plan
- Part II—Estimates
- Part III—Program Expenditure Plans

Following the implementation of the revisions to the Estimates, a separate Guide to the Estimates will be developed that will explain the basic structure and accounting conventions, and provide other information to assist readers in readily locating the Estimates data of interest to them.

#### Part I—The Government Expenditure Plan

Part I provides an overview of total government expenditure plans. It expands on the expenditure portion of the government's multi-year fiscal plan, concentrating on the broad policy areas to which resources are allocated. It will therefore provide a context within which the more detailed Estimates of individual ministries and departments can be examined.

Le but du Budget des dépenses est de faire connaître au Parlement le niveau et la nature du plan des dépenses du gouvernement et de servir d'information d'appoint à la demande faite au Parlement de l'autorisation de dépenser requise pour l'exécution des programmes gouvernementaux.

Le Budget des dépenses représente une description sommaire des renseignements plus détaillés disponibles dans les ministères. Le gouvernement est en voie d'apporter des modifications importantes aux pratiques de gestion et aux systèmes de contrôle dans les ministères et organismes. L'introduction récente du Système de gestion des politiques et des dépenses, qui vise à établir des relations plus étroites entre les décisions portant sur les politiques et les programmes d'une part, et les décisions portant sur la répartition des ressources d'autre part, représente une étape importante dans ce processus. Au fur et à mesure que ces systèmes seront raffinés, la qualité de l'information d'appoint sur le Budget des dépenses va s'améliorer.

Au cours des dernières années, on a recommandé d'apporter plusieurs modifications au Budget des dépenses. Le Comité des comptes publics, le Vérificateur général et la Commission royale d'enquête sur la gestion financière et l'imputabilité ont tous souligné la nécessité de plus de renseignements sur les ressources nécessaires à l'obtention des résultats, ce qui augmenterait le niveau d'imputabilité du gouvernement et de ses ministres. Les propositions portant sur la révision du Budget des dépenses donnent suite à de telles recommandations.

On prévoit que les révisions du Budget des dépenses se feront de façon progressive et par voie de consultation au cours d'une période de quatre ans, afin d'assurer qu'elles soient praticables et durables, et qu'elles répondent entièrement aux besoins du Parlement. En outre, cette période d'établissement fournira le temps requis pour améliorer les systèmes et processus sur lesquels se fonde le Budget des dépenses.

#### LE BUDGET DES DÉPENSES RÉVISÉ

Le Budget des dépenses révisé sera présenté en trois parties:

- Partie I—Plan des dépenses du gouvernement
- Partie II—Budget des dépenses
- Partie III—Plans des dépenses du programme

Suite à la mise à exécution des révisions apportées au Budget des dépenses, on préparera un guide séparé sur le Budget des dépenses afin d'en expliquer la structure fondamentale et les conventions comptables et de fournir d'autres renseignements pour aider les lecteurs à se reporter rapidement aux données qui les intéressent.

#### Partie I—Plan des dépenses du gouvernement

La partie I présente une vue d'ensemble de tous les plans des dépenses du gouvernement. Il donne des précisions sur les dépenses du gouvernement dans le cadre du plan fiscal pluriannuel, se penchant sur les secteurs d'orientation globaux auxquels les ressources sont affectées. Il fournira donc le cadre nécessaire à l'examen plus détaillé du Budget des dépenses de chaque portefeuille et ministère.